

Numéro du dossier : 023-5323/2/1

Date/Notre référence: 16 mai 2022 / sem-kpl

Etude sur la prévention du suicide dans les centres fédéraux d'asile

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) cherche à mieux identifier et prévenir les risques suicidaires dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). Pour ce faire. il chargé un consortium d'experts d'Unisanté Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) de dresser un rapport sur la prévention du suicide dans les CFA de Suisse romande. Les experts jugent la prise en charge globalement bonne, tout en proposant des pistes pour optimiser celle-ci et aboutir à un concept plus uniformisé.

La révision de la loi sur l'asile en 2019 a accéléré les procédures d'asile, qui sont désormais menées dans les centres fédéraux prévus à cet effet. Les requérants doivent ainsi y passer davantage de temps que dans les centres cantonaux, comme c'était le cas précédemment. C'est pourquoi la Confédération doit adapter ses structures à ce nouveau contexte. Dans ce cadre, le SEM a lancé un appel d'offres afin de développer les processus en vigueur relatifs à la prise en charge en matière de santé mentale des requérants d'asile dans les CFA de Suisse romande (Boudry, Giffers, Vallorbe).

L'étude a été réalisée par une équipe d'experts d'Unisanté et du CHUV, composée de psychologues et des médecins spécialisés dans les troubles liés à la migration et dans les défis de l'interculturalité. Sur la base de la documentation du SEM et d'études scientifiques réalisées dans d'autres pays, les chercheurs ont évalué le concept existant et analysé les deux cas de suicide qui se sont produits dans la région romande entre mars 2019 et décembre 2021. Afin de dresser un tableau complet de la situation, les collaborateurs sur le terrain ont aussi pu remplir un questionnaire sur la prise en charge des risques de suicide.

Dans leur rapport, les experts concluent que la situation est globalement bonne dans la région d'asile romande. « La faible prévalence de suicides ces deux dernières années dans les CFA nous permet d'écarter l'hypothèse d'une surreprésentation de la mortalité dans les centres en comparaison à la population générale », écrivent-ils.

Afin d'améliorer la prise en charge, les experts font notamment les recommandations suivantes: définir et répertorier les gestes auto-dommageables de façon uniformisée pour mieux prévenir les comportements suicidaires, offrir une formation spécifique au personnel des centres sur la prévention et la gestion du risque suicidaire, mettre en place des cellules de soutien pour le personnel et instaurer des supervisions régulières par les cadres afin d'améliorer les pratiques. Les pistes proposées sont en cours d'évaluation par le SEM.